

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 126 au sujet d'une permission d'absence

n° 126

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 29/02/1948

Date de publication
2 février 1948

Date du numéro
29 février 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 portant organisation et recrutement d'un personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somali

Vu la demande de permission en date du «» janvier 1948 de Mohssein Abdallah, planton au service des travaux publics

Vu l'avis favorable du chef du service des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Une permission d'absence d'un mois à solde entière pour en jouir à Djibouti est accordée à Mohssein Abdallah, planton au service des travaux publics. Art. 2, — La présente décision, qui aura effet pour compter du 17 février 1948, sera publiée et communiquée partout où besoin Sera,

Le Gouverneur.P.-H. SIRIEX.